



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Nazaire  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau du contrôle de légalité et du conseil  
aux collectivités  
Affaire suivie par Stéphane CHAULOUX  
stephane.chauloux@loire-atlantique.gouv.fr  
tel : 02.40.41.47.52

Saint-Nazaire, le **11 FEV. 2022**

**Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire**

à

**Monsieur le président de la communauté  
de communes du Pays de Pont-Château-  
Saint-Gildas-des-Bois**

**Et liste des destinataires in fine**

**Objet : arrêté préfectoral autorisant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois**

**PJ : 2 (arrêté préfectoral, certificat d'affichage)**

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral de ce jour approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Pont-Château-Saint-Gildas-des-Bois.

Je vous saurai gré de bien vouloir procéder à l'affichage de cet arrêté pendant un mois et de m'adresser le certificat d'affichage correspondant par voie dématérialisée (pref-interco@loire-atlantique.gouv.fr) ou par voie postale (préfecture de la Loire-Atlantique, DCL3, 6 quai Ceineray - 44035 Nantes cedex 01).

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,

**Le Sous-Préfet**

**Michel BERGUE**

## Liste des destinataires

Communes membres de :

- Crossac
- Dréfféac
- Guenrouët
- Missillac
- Pontchâteau
- Sévérac
- Saint-Anne-sur-Brivet
- Saint-Gildas-des-Bois
- Sainte-Reine de Bretagne